



17ème législature

| | | |
|---|---|---|
| Question N° : 36 | De Mme Christine Pirès Beaune (Socialistes et apparentés - Puy-de-Dôme) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Premier ministre | | Ministère attributaire > Premier ministre |
| Rubrique >État | Tête d'analyse >Dépenses personnelles du chef de l'État | Analyse > Dépenses personnelles du chef de l'État. |
| Question publiée au JO le : 01/10/2024 | | |

Texte de la question

Mme Christine Pirès Beaune interroge M. le Premier ministre sur les dépenses personnelles du Président de la République. L'état exhaustif des remboursements des dépenses personnelles du chef de l'État fait l'objet d'une transmission aux magistrats de la Cour des comptes lors du contrôle annuel de la présidence de la République. Elle lui demande de communiquer cet état exhaustif à la représentation nationale.